



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du C.C.A.S de Noyal-Châtillon sur Seiche n° 2023 - 33

### Le Conseil d'Administration du Centre Communal D'Action Sociale de Noyal-Châtillon sur Seiche

dûment convoqué, s'est réuni le 7 Décembre 2023 à 18H30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri NICOLLE, vice-président du C.C.A.S.

#### Nombre de membres

En exercice : 16  
Présents 9  
Votants 15

Date de la Convocation : 27 novembre 2023

**Présents** : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Catherine LESAGE, Béatrice CLOAREC, Serge MONHAROU, Pierre MEZERAY

**Absents excusés** : MM. MOTET, GESLIN, GUERET, SERRE, PERRIN-RAMAGE, BOURTOURAU, CHOPIN.

M BOURTOURAU a donné pouvoir à M MONHAROU  
M GUERET a donné pouvoir à Mme BLANCHARD  
Mme GESLIN a donné pouvoir à M. MEZERAY  
Mme SERRE a donné pouvoir à M. NICOLLE  
Mme MOTET a donné pouvoir à Mme LESAGE  
Mme PERRIN-RAMAGE a donné pouvoir à M. DELINOTTE

### SOUTIEN DU CCAS AU MOUVEMENT « EHPAD EN DANGER »

Monsieur NICOLLE informe le Conseil d'Administration que la Mairie et le CCAS ont décidé de soutenir un mouvement breton « EHPAD EN DANGER » et autres établissements médico-sociaux.

Ce mouvement a débuté au printemps dans les Côtes d'Armor ; un collectif a été créé et un courrier a été soumis aux congrès des maires de France. Un cabinet d'avocats a alors été engagé pour une action contre le ministre de tutelles. Une rencontre avec les parlementaires a été organisée. Et, le collectif a décidé de ne plus payer les factures énergétiques si un bouclier fiscal n'est pas mis en place.

Il a été acté un refus de voter un budget primitif en déficit. Un rendez-vous avec la ministre des solidarités Aurore BERGE a été organisé le 31 août 2023.

Puis les collectifs 29 et 56 et ensuite 35 avec une réunion à Bruz 4 octobre avec 49 communes représentées :

Proposition du collectif 35 : relayer l'information dans les Conseils Municipaux (à Noyal-Châtillon, le 08/11/2023) et les Conseils d'Administration des CCAS (à Noyal-Châtillon, le 7/12/2023), se rapprocher du cabinet Coudray (coût estimé dans un 1<sup>er</sup> devis à 7000€ mouvement Côtes d'Armor)

Après un échange avec le Maire, il a été décidé d'adresser une lettre d'intention sur le soutien au mouvement ce qui implique de participer aux frais d'avocats (Frais partagé entre la ville et le CCAS). Puis passage de motion au CA CCAS et CM.

**Mairie**

3, rue de la Mairie - BP 83019 - 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche  
Tél : 02 99 05 20 00 - E-mail : mairie@ville-noyal-chatillon.fr

**Les élus réagissent :**

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée.
- Aux réponses des autorités de tutelles quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies.
- Aux dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées intégralement par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Aux charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1<sup>er</sup> jour qui sont financées par les établissements.
- Au fait de faire supporter aux familles les charges non financées induisant des coûts de loyer plus importants.

**Les élus municipaux dénoncent** les réponses de l'Etat via l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Mutualisation ou fusion :  
Cette alternative ne répond pas à la problématique actuelle, elle ne permet pas de générer des économies.
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels. La qualité de l'accompagnement serait sérieusement dégradée.
- L'attribution de crédits non reconductibles qui ne garantit en rien l'équilibre budgétaire ni la pérennité d'un bon fonctionnement des établissements.

**Les élus municipaux s'associent** à l'ensemble des élus mobilisés pour :

- Ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2023 seront mis en réserve.
- Présenter une motion de soutien aux EHPAD RA et services à l'ensemble des communes du département.
- Refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire
- Etre associés au travail avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales accompagnés des directions d'établissements.
- Engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité pour ajouter une ligne budgétaire au budget 2024 afin de contribuer aux frais d'avocats.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Président du CCAS  
Sébastien GUERET

